

221C1616  
FR0013506730-FS0537

1<sup>er</sup> juillet 2021

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**VALLOUREC**  
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la société Encompass Capital Advisors LLC<sup>1</sup> (200 Park Avenue, 11th Fl, New York, NY10166, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 juin 2021, le seuil de 5% du capital de la société VALLOUREC et détenir, pour le compte desdits fonds, 572 900 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 5,004% du capital et 4,85% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VALLOUREC sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4<sup>o</sup> bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 572 900 actions VALLOUREC (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention :

- d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur 135 196 actions VALLOUREC et dénouables jusqu'au 4 janvier 2023 pour 128 835 d'entre elles et jusqu'au 26 juillet 2022 pour les 6 361 restantes<sup>3</sup> ;
- d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur 267 597 actions VALLOUREC et dénouables jusqu'au 5 décembre 2022 pour 255 014 d'entre elles et jusqu'au 26 juillet 2022 pour les 12 583 restantes<sup>3</sup> ; et
- d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur 170 107 actions VALLOUREC et dénouables entre le 2 novembre 2021 et le 3 août 2022 pour 163 757 d'entre elles et jusqu'au 26 juillet 2022 pour les 6 350 restantes<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Todd Kantor, lequel a précisé ne détenir aucune action VALLOUREC à titre personnel.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 11 449 694 actions représentant 11 811 810 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Sur la base d'un delta de 1.